

LE BAPTÊME DES ENFANTS

dans le débat
pastoral et théologique

ON s'est beaucoup exprimé sur le baptême des enfants depuis quelque temps. Les débats auxquels il donne lieu manifestent qu'il s'agit d'une pièce maîtresse dans un projet pastoral d'Eglise, ayant valeur de test par rapport aux intentions déclarées d'assurer à l'agir de l'Eglise sa vérité. Mais il apparaît en même temps que cette vérité pastorale doit être cherchée, et dans la continuité d'une tradition de foi ecclésiale, et dans la fidélité aux conditions présentes de l'expérience chrétienne. Rien d'étonnant à ce que des voix complémentaires s'expriment sur le baptême des enfants : celles des sciences bibliques, de l'histoire des doctrines et des institutions, de la dogmatique, de la psychologie, de l'histoire comparée des religions, de la sociologie. Il constitue un fait pastoral véritablement typique, car les décisions à prendre dans l'aujourd'hui de l'Eglise supposent idéalement que toutes ces voix aient été entendues¹.

On peut dégager, semble-t-il, à travers les écrits des dernières années, un schéma conducteur. Il y a eu d'abord la vague des travaux bibliques et patristiques, qui a son origine dans la contestation du pédobaptisme faite par

1. La nature interdisciplinaire du débat est illustrée au mieux dans le volume publié par W. KASPER : *Christsein ohne Entscheidung oder : Soll die Kirche Kinder taufen ?*, Matthias Grünewald, 1970. Une série de contributions interrogent le Nouveau Testament, l'histoire des dogmes et de la liturgie, la sociologie de la religion, l'histoire des confessions chrétiennes, le droit canonique, la théologie dogmatique, en vue d'un nouveau statut du baptême des enfants appelé par le passage d'une Eglise hier multitudiniste et aujourd'hui affrontée à un monde sécularisé.

K. Barth dès 1943². Il y eut, plus récemment, la vague des travaux de théologie sacramentaire et de réflexion pastorale motivée par l'écart intolérable entre la demande du baptême dans les milieux peu croyants et la conscience de l'Eglise baptisante ; le document de l'épiscopat français en date du 6 décembre 1965, ainsi que la parution du nouveau Rituel en 1969, ont sanctionné et relancé tout ce dont cette vague était porteuse³. Une troisième vague est en train de se développer, qui tient compte des précédentes, mais qui entend en porter les alluvions plus avant : dans le sens d'une révision plus radicale de la discipline acquise, révision exigée, pense-t-on, par la nouveauté des situations culturelles dans lesquelles l'Eglise accomplit désormais sa mission, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Communauté chrétienne.

Il importe de remarquer, d'entrée de jeu, que ce qui préside à tous ces travaux et recherches, est vraiment la conviction de l'importance reconnue par la foi au baptême chrétien. A travers la diversité des positions concernant le baptême des enfants, c'est cette donnée de foi que l'on veut servir en ce qu'elle a d'essentiel. Cela explique, pour le meilleur et pour le pire, le caractère passionné de certains débats. Cela en manifeste également la portée œcuménique, après que le 2^e Concile du Vatican a rappelé que « le baptême est le lien sacramentel d'unité existant entre ceux qui ont été régénérés par le Christ » (U. R. 22).

I. LE BAPTÊME DES ENFANTS : UNE TRADITION FERME ET FONDÉE

Plusieurs publications récentes synthétisent le résultat des travaux accomplis depuis un quart de siècle en ce qui concerne la tradition du baptême des enfants. Ces travaux

2. Cf. J.-N. WALTY, *Controverses au sujet du baptême des enfants*, dans *R. S. Ph. Th.*, 1952, pp. 52-70. — *La Maison-Dieu*, 89 (1967) : *Le baptême des petits enfants* (contributions de L. VILLETTE et de J.-J. VON ALLMEN).

3. Dossiers et chroniques à consulter : A. LAURENTIN, dans *Paroisse et Liturgie*, 15 juillet 1964 ; M. PEUCHMAURD, dans *Parole et mission*, 1965, pp. 112-132 ; E. MARCUS, dans *Catéchèse*, 26 (janv. 1967), 83-88 ; *Pastorale et baptême des petits enfants. Guide de réflexion théologique*, Ed. du Chalet, Lyon, 1967 ; B. REY, dans *R. S. Ph. Th.*, 1968, 677-698 ; *Le baptême des enfants : question posée aux parents*, n° 10 de *Réponses chrétiennes* (juin-juillet 1968) ; *Baptiser les petits enfants ? Matériaux pour une recherche*, Diffusions Cahiers du Livre, Chambray-lès-Tours, 1969.

manifestent un accord qu'on peut considérer désormais comme acquis. Nous en retiendrons particulièrement quatre :

- J. JÉRÉMIAS : *Le baptême des enfants pendant les quatre premiers siècles*, Ed. Mappus, 1967. — Etude biblique et patristique, qui apporte une réponse aux contestations du pédobaptisme avancées par K. Barth et K. Aland.
- J.-C. DIDIER : *Faut-il baptiser les enfants ? Réponse de la Tradition*, Cerf, 1967. — Dossiers de textes, des origines chrétiennes au Concile de Trente.
- A. HAMMAN : *Le baptême et la confirmation*, Desclée, 1969. — Etude de théologie historique.
- W. BREUNING : *Die Kindertaufe im Licht der dogmengeschichte*, dans *Christsein ohne Entscheidung ?* (déjà cité). — Présente le baptême des enfants dans le développement de la doctrine chrétienne de la pénitence.

Il ressort de ces travaux que :

1. En dépit de la fragilité des témoignages néotestamentaires, les premières générations chrétiennes ont pratiqué, *quasi spontanément*, le baptême des enfants, pensant ainsi porter à leur accomplissement ce que signifiaient la circoncision juive et le baptême des prosélytes.
2. Cette pratique l'a emporté sur les rares objections ou pratiques contraires durant les quatre premiers siècles, au point de donner raison à Origène lorsqu'il affirme : « L'Eglise a reçu des Apôtres la tradition de donner le baptême aux tout-petits eux-mêmes » (*In Rom.*, 5, 9).
3. Le baptême des enfants concernait exclusivement les enfants nés de parents chrétiens et supposait l'existence d'une communauté chrétienne d'adultes, capable de célébrer le baptême, par sa foi, au bénéfice de l'enfant.
4. Ce n'est qu'assez tardivement, en Occident, que la considération du péché originel intervient comme un motif décisif à lui seul pour justifier le baptême des enfants.
5. Le baptême des enfants était indissociable d'une éducation chrétienne confiée aux parents ; éducation qui, durant les siècles de persécution, devait préparer les baptisés au témoignage personnel et public de leur foi.
6. C'est la fonction maternelle de l'Eglise qui justifie qu'elle baptise des enfants, manifestant la prévenance

de Dieu dans le cadre de la Communauté de la Nouvelle Alliance.

On comprend que les bons connaisseurs de l'antiquité chrétienne s'appuient sur ces données pour refuser toute mise en cause du principe du pédobaptême par l'Eglise. Il leur est relativement facile de montrer que la tradition chrétienne la plus authentique ne pratique pas le baptême des enfants par peur, ni par la nécessité d'un rite religieux de sacralisation de la naissance ou d'intégration sociale. Ils admettent qu'une pastorale particulière tienne compte des situations de détresse et vérifie les conditions de la célébration du baptême, mais sans que soit possible un soupçon concernant le bien-fondé de cette pratique en elle-même. Le baptême des enfants aurait plutôt la valeur d'un défi lorsque les conditions de fidélité au baptême reçu se font difficiles.

Ainsi, le cardinal J. Daniélou : « Rien ne justifierait un changement de ce qu'a été, de tous temps, l'usage de l'Eglise. Les raisons par lesquelles on prétendrait le faire sont, en réalité, des concessions à des préjugés modernes contestables » (dans *La Croix*, 23 avril 1971).

Ainsi J. Ch. Didier : « Il serait impensable que la perspective des crises spirituelles par lesquelles passe un jour, plus ou moins forcément, toute vie humaine, soit à elle seule, une raison de remettre le baptême à plus tard... Sinon, l'on en reviendrait aux positions d'un Tertullien⁴ ou à la crise du IV^e siècle : autant dire à une conception gauchie du sacrement » (dans *Esprit et Vie*, 19 novembre 1970, 678).

Ainsi A. Hamman : « Le baptême de l'enfant, pour des parents chrétiens, ne devrait loyalement poser aucun problème... Si problème il y a, il provient d'une conception de l'homme, de la liberté, mal intégrée à une vision chrétienne de la création et de la grâce » (*Je crois en un seul baptême*, Beauchesne, 1970, 105-108)⁵.

Et c'est dans la même volonté de faire écho à la tradition que Paul VI affirmait, dans sa Profession de foi du

4. TERTULLIEN écrit : « Pour ce qui est de l'âge, il est préférable de différer le baptême que de le donner tout de suite, surtout aux petits enfants » (*Traité sur le baptême*, 18).

5. A. HAMMAN avait un avis moins tranché dans son ouvrage précédent : *Baptême et Confirmation*, Ed. Desclée, 1969, pp. 184-185, où il rapportait, sans porter aucun jugement, les suggestions de tels ou tels (Loew et Cottin, Laurentin, etc.) pour une instauration d'étapes dans le baptême des enfants.

30 juin 1968 : « Le baptême doit être administré même aux petits enfants qui n'ont pu encore se rendre coupables d'aucun péché personnel, afin que, nés privés de la grâce surnaturelle, ils renaissent " de l'eau et de l'Esprit Saint " à la vie divine dans le Christ Jésus. »

Tout en reconnaissant la légitimité de la pratique de l'Eglise dont témoignent les recherches sur la tradition, on peut, semble-t-il, poser quelques questions. La continuité du baptême chrétien avec les rites de l'ancienne Alliance et du judaïsme s'imposait-elle de façon nécessaire et continue-t-elle à s'imposer ? Bien que pratiqué dans un contexte spécifiquement ecclésial, le pédobaptême ne doit-il rien à la conception patriarcale de la famille dans les espaces sociologiques où il vit le jour ? La foi dans le baptême est-elle indissociablement liée à la pratique du baptême des enfants ? Sur quoi porte au juste la Tradition vivante⁶ ? N'y a-t-il pas lieu, en toute occurrence, de bien marquer que le baptême de l'enfant n'a pas la plénitude de celui de l'adulte⁷ ?

II. UNE GRANDE VOIX DISSONANTE

Nos interrogations sont innocentes, à côté de la contestation persévérante du pédobaptême à laquelle s'est livré

6. « Cette ancienneté (du baptême des enfants) ne constitue pas un argument décisif pour le maintenir aujourd'hui ou l'imposer universellement comme la seule pratique valable. L'accord avec la tradition ne demande pas une répétition des usages passés. Encore faut-il en discerner les abus, en dégager les significations humaines et chrétiennes pour l'Eglise dans le monde de ce temps » (P. PAS, *Le baptême aujourd'hui*, Casterman, 1971, 145).

7. C'est aussi un bon connaisseur de la tradition patristique, H. Urs von BALTHAZAR qui écrit :

« Le baptême des enfants n'est pas propre à servir de modèle pour le processus sacramentel. Que l'entrée dans le Royaume de Dieu se passe inconsciemment, c'est-à-dire que le sujet intéressé ne perçoive ni ne comprenne le geste du Christ, est un fait si surprenant, et si insolite du point de vue de l'Écriture, qu'il faut absolument le considérer comme une exception. La décision de baptiser les enfants (bien antérieure à Constantin) est peut-être la plus grosse de conséquences de toute l'histoire de l'Eglise, non seulement parce que l'image normale de la rencontre personnelle avec le Christ, qui se produit dans tout sacrement, et la décision d'aller à lui, s'y trouve obscurcie (et déviée vers un pur *opus operatum*), mais parce que toute l'existence chrétienne est désormais édifiée sur un fait non ratifié d'abord par le sujet, et par conséquent quasi naturel, dont la ratification postérieure, à l'âge de raison, contient toujours un résidu douteux, pas totalement satisfaisant, aucune décision ne pouvant faire que ce qui est arrivé ne soit pas arrivé... » (*La Gloire et la Croix*, I, Aubier, 1965, p. 490).

K. Barth, peu avant sa mort, dans sa *Dogmatique* (iv, 4, Labor et Fides, 1969). Ce grand théologien y renforce, avec une passion qui étonne, le refus du baptême des enfants qu'il avait prononcé dès 1943⁸.

Prêtons attention à ses objections... Il s'agit, en premier lieu, de l'absence d'engagement personnel du petit baptisé vis-à-vis de Dieu : « Nul n'est et ne devient un membre du peuple de Dieu, un membre réel, vivant, qu'il faut prendre au sérieux, simplement parce qu'il lui est permis d'exister au milieu de ce peuple. Au contraire, un individu l'est et le devient, parce que le Saint-Esprit, qui est la puissance de l'œuvre et de la parole de Jésus-Christ, le réveille, le fait naître d'en haut, le recrée » (p. 193).

Deuxième objection : la façon dont on présente le baptême des enfants manifeste bien qu'il s'agit d'une exception par rapport à la doctrine du baptême :

« Une doctrine du baptême des enfants devrait démontrer sa nécessité intérieure et par là sa crédibilité théologique, en ce qu'elle ne parlerait pas du baptême lui-même et comme tel d'une autre manière qu'en se référant également au baptême des enfants » (p. 176).

« La théologie ne saurait partager la responsabilité que l'Eglise a assumée en introduisant la pratique actuelle du baptême, et qu'elle assume encore et toujours en maintenant cette pratique. Il s'agit d'une pratique profondément irrégulière » (p. 204).

Troisième objection, qui provient de la conception minimaliste de Barth en ce qui concerne les sacrements : le baptême n'a pas d'efficacité par lui-même ; il est un acte d'obéissance et d'espérance du baptisé porté dans la prière de la Communauté : « Le baptême a lieu en vertu d'une connaissance active de la grâce de Dieu qui justifie, sanctifie et appelle, mais il n'est pas porteur, moyen ou instrument de la grâce. Le baptême répond au seul " mystère ", au seul " sacrement " que constituent l'histoire de Jésus-Christ, sa résurrection, l'effusion du Saint-Esprit, mais il n'est pas lui-même un mystère ni un sacrement. Il est clair que, par là, nous nous opposons de principe et *ab ovo*, à une très ancienne et très forte tradition

8. *La doctrine ecclésiastique du baptême*, dans *Foi et Vie*, 47 (1949), 1-50. — « Jamais encore, écrit Cullmann, au sujet de cet article, le pédobaptisme n'a été attaqué aussi sérieusement que dans son ouvrage. » (Dans : *le Baptême des enfants et la doctrine biblique du baptême*, Delachaux, 1948, p. 5.)

ecclésiastique et théologique, ainsi qu'à toutes ses variantes » (p. 107). « Selon le Nouveau Testament la purification et le renouvellement de l'homme se produisent dans l'histoire de Jésus-Christ, qui s'accomplit dans sa mort, par le moyen du Saint-Esprit. En dehors et à côté de cette histoire et de cette transmission du salut, le Nouveau Testament ne connaît rien d'autre : il ne connaît pas de " doublet " de ce faire et de ce dire de Dieu » (p. 134). « L'obéissance et l'espérance sont deux expressions désignant l'unique action humaine qui donne au baptême son sens » (p. 141). « Le baptême n'accomplit rien : il ne fait que reconnaître et proclamer la crise provoquée par Dieu lui-même » (p. 165).

Après ces objections, il ne reste à K. Barth qu'à supplier les Eglises chrétiennes de renoncer au pédobaptême, ce qui lui paraît plus urgent aujourd'hui que dans le passé :

« Théoriquement et pratiquement les choses peuvent-elles vraiment continuer comme par le passé ? Je pose d'abord la question à la théologie catholique dans laquelle l'on ne peut pas ne pas percevoir un léger " craquement " à propos de la doctrine du baptême, bien qu'une nouvelle conception claire, sur ce point, ne se dessine que dans le lointain... Comment l'Eglise peut-elle affirmer de divers côtés (et très nettement en particulier, lors du deuxième Concile du Vatican) qu'elle est ou doit redevenir essentiellement missionnaire, c'est-à-dire une Eglise non pas mineure, mais majeure, tant qu'elle s'obstine à continuer, contre toute science et toute conscience meilleures, à dispenser le baptême d'eau avec la même impudente prodigalité que celle dont elle fait preuve depuis tant de siècles ? Comment peut-elle être digne de foi, aux yeux du monde qui l'entoure, aussi longtemps qu'elle croit pouvoir persévérer à apaiser le souci qu'elle éprouve, au sujet de son recrutement et de sa pérennité, d'une manière dont il est impossible de prendre la responsabilité devant Dieu et son propre message, mais aussi devant tous ceux qui, extérieurement ou intérieurement se trouvent *extra muros* ? A quoi sert la meilleure ecclésiologie, tant que l'on veut absolument se dérober à l'élément modeste, mais pratiquement décisif, de la réforme dont l'heure a sonné depuis si longtemps ? (*Avant-propos*, XIII). »

Il est assez facile de mettre le doigt sur les graves insuffisances de l'exposé de K. Barth : absence de ce que représente *la foi de l'Eglise* dans le baptême des enfants, au bénéfice d'un personnalisme intransigeant ; crainte

farouche et nominaliste d'une atteinte à la Seigneurie du Christ et à la puissance de l'Esprit ; non-considération de l'expérience chrétienne des premiers siècles⁹. Du moins nous oblige-t-il à reconnaître que la justification théologique du baptême des enfants n'est pas aussi évidente et sans problème qu'on le laisse entendre parfois, en dépit de la pratique spontanée qui en fut faite durant les premiers siècles et par la suite.

III. POUR UNE PRATIQUE PLUS VRAIE DU BAPTÊME DES ENFANTS

Voici longtemps que s'élèvent des voix pastorales pour exprimer l'ambiguïté d'un simple recours à la Tradition afin de justifier la pratique habituelle du baptême des enfants. Il ne suffit pas de garder la mémoire d'une décision acquise dès l'antiquité chrétienne ; il importe de vérifier le contexte ecclésial dans lequel fonctionne cette mémoire. Or, la conception du baptême des enfants héritée des longs siècles de chrétienté diffère notablement de celle qui présida à la décision originelle : on peut le constater quotidiennement¹⁰. D'où vient ce décalage ? Pour en demeurer à une énumération, il faudrait évoquer : la signification de rite d'intégration sociale attribuée au sacrement dans une « société chrétienne »¹¹ ; — le statut pastoral d'une Eglise multitudiniste et par là même peu confessante ; — l'importance disproportionnée attribuée à l'enfance, sur le modèle des cultures traditionnelles et des groupes initiatiques ; — les motivations de peur et la recherche de sécurité attachées à une certaine conception du péché originel ; — le caractère individualiste de l'ap-

9. Cf. la critique pertinente faite, à l'intérieur de la cohérence barthienne, par L. MALEVEZ : *K. Barth, Existence chrétienne et vie éternelle*, dans N. R. Th., mars 1969, 233-234.

10. Cette constatation ne date pas d'aujourd'hui ! Déjà Pascal constatait : « L'Eglise ne voit qu'avec un regret extrême que ce qu'elle a procuré pour le salut de ses enfants devienne l'occasion de la perte des adultes... Car elle ne souhaite pas que ceux qu'elle a nourris dans son sein depuis l'enfance soient aujourd'hui moins instruits et moins zélés que ceux qu'elle admettait autrefois au nombre des siens ». *Comparaison des chrétiens des premiers temps avec ceux d'aujourd'hui*, Opuscules, 6, Ed. N.R.F., p. 339.

11. Cf. J.-P. SARTRE : « On m'avait baptisé comme tant d'autres, pour préserver mon indépendance : en me refusant le baptême, on eût craint de violenter mon âme ; catholique inscrit, j'étais normal : Plus tard, disait-on, il fera ce qu'il voudra ! » (*Les Mots*, p. 80.)

appropriation du salut chrétien ; — la conception ponctualiste du sacrement et de son efficacité ontologique ; — une certaine théologie du salut des enfants morts sans baptême et des limbes ; — une interprétation passablement juridique du caractère baptismal donnant des droits à l'Eglise sur ses baptisés ; — une pratique statique de l'éducation chrétienne visant à sauvegarder un capital initial ; — un abandon des responsabilités ecclésiales entre les mains du clergé ; — une façon de voir et de pratiquer la miséricorde pastorale en référence exclusive aux sacrements ; etc.

C'est pour remédier à une telle situation et assainir le contexte ecclésial en vue d'une pratique plus authentique du baptême des enfants que plusieurs évêchés, répondant à un malaise largement exprimé, ont proposé une pastorale du baptême des enfants. *Le Document de l'Épiscopat français* (6 déc. 1965) a fait date à ce sujet. Il a, d'ailleurs, déclenché un grand nombre de publications ayant pour objet de la justifier, de l'amplifier et de l'appliquer, et il a été suivi d'actes similaires par d'autres évêchés. Ce n'est pas aux lecteurs de *La Maison-Dieu* qu'il faut rappeler les buts poursuivis par ces nouvelles orientations pastorales : conscientiser toute la communauté chrétienne sur la nature véritable du baptême qu'elle a reçu ; rectifier la catéchèse ambiante à ce sujet ; permettre à ceux qui demandent le baptême pour les enfants de vérifier la qualité de leur demande et le poids de leur engagement ; travailler à ce que l'Eglise apparaisse davantage comme le sacrement du salut en devenant une Eglise d'adultes dans la foi et de volontaires ; amener les baptisés mal-croyants ou non croyants à critiquer leur demande ; permettre à la communauté chrétienne déjà constituée d'accueillir sans scandale les néophytes issus du catéchuménat. En décidant de faire la vérité dès le baptême, on interroge toute l'Eglise et, à terme, on en espère une rénovation profonde, indispensable à son intention missionnaire¹². Projet de longue haleine : qui implique des changements de mentalité, des révisions théologiques, de la cohérence pastorale, pour que l'Eglise soit digne de continuer la pratique du baptême des enfants.

Présentons maintenant quelques études plus significatives de cette pastorale totale du baptême des enfants :

12. B. REY écrit justement : « Les données de la théologie du baptême le plus souvent rappelées aujourd'hui sont, d'une part, la relation du baptême à l'ensemble de la vie du baptisé, et d'autre part, la relation du baptême à la vie et à la mission de l'Eglise. » *Loc. cit.*, p. 684.

P. TIHON : *Le nouveau Rituel du baptême des enfants*, dans N. R. Th., Juin-Juillet 1969, 643-655.

Cet article vise à dégager les aspects théologiques du nouveau Rituel : solidarisation de l'enfant avec la communauté croyante, intervention de la communauté confessante et intercédante dans la célébration, place privilégiée des parents. Chemin faisant, P. Tihon réinterprète certaines affirmations théologiques souvent mal comprises (concernant la foi reçue par l'enfant au baptême, le caractère baptismal) et il exorcise l'angoisse au sujet de l'enfant mort sans baptême. Il justifie le déploiement dans le temps de la célébration du sacrement. Mais l'auteur insiste sur l'hypothèse de parents vraiment chrétiens : « C'est bien là l'hypothèse qui a toujours présidé à la pastorale du baptême des enfants... Hors de là, en effet, on en vient à considérer le sacrement comme coupé de son enracinement dans la communauté ecclésiale et on le fait ressembler à une pratique agissant à elle seule, automatiquement ; c'est-à-dire, au sens précis, à un acte magique » (p. 648).

P. GY : *Un document de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur le baptême des petits enfants*, dans L. M.-D., 104 (1970, 4), 41-45.

Commentant ce document, P. Gy remarque : « Pour autant qu'un texte disciplinaire puisse orienter l'appréciation pastorale des situations concrètes dans leur diversité et leur poids humain, refuser le baptême (immédiat) de leur enfant à des parents non pratiquants ne présentant que des garanties incertaines au sujet de son éducation dans la foi, n'apparaît pas ici comme un cas-limite, mais comme le résultat possible d'un jugement pastoral normal » (p. 44).

OFFICE NATIONAL DE LITURGIE (Canada) : *Le baptême des enfants ; matériaux pour la mise en œuvre de la pastorale*, Montréal, 1970.

Après avoir présenté une pastorale totale du baptême, en liaison avec le nouveau Rituel (*Guide pastoral du baptême des enfants*, dans *Bulletin national de liturgie*, avril 1970), l'Office national de liturgie propose des pistes de catéchèse et des élucidations théologiques fort suggestives. Une porte est entrouverte en direction d'un réaménagement plus radical du baptême des enfants que la

pastorale préconisée, sous la forme d'un baptême par étapes (pp. 43-45).

PAUL PAS ET PH. MURAILLE : *Le baptême aujourd'hui*, Casterman, 1970.

La dernière partie de ce volume (pp. 139-176) est consacrée au baptême des enfants et constitue une bonne synthèse des questions auxquelles cherche à répondre la pastorale totale. Même si la forme privilégiée du sacrement demeure le baptême d'adulte (139-141), « du point de vue théologique, le baptême des enfants nés de familles chrétiennes ne pose pas de problème. On ne peut pas en dire autant lorsqu'il s'agit d'un baptême demandé par une famille qui n'a de chrétien que le nom » (p. 161). Les auteurs s'expliquent avec clarté sur les motivations de crainte, ainsi que sur l'engagement de l'enfant baptisé. Ils insistent sur la dynamique baptismale : « Le baptême a été l'événement où s'est donnée à voir la volonté chrétienne de l'entourage : il constitue donc un moment décisif. Mais cet instant ne prend toute sa signification que dans le temps d'une fidélité, dans la durée d'une histoire vécue » (p. 160). Enfin : « La préparation au baptême, dans toute sa durée, fait corps avec l'événement sacramentel, tout comme l'annonce de l'Évangile fait corps avec l'Eucharistie » (p. 172).

A lire ces travaux, et beaucoup d'autres dont les apports sont convergents¹³, on ne peut qu'être frappé par l'unité de vues concernant la signification ecclésiale du baptême des enfants, les exigences d'évangélisation et de catéchèse qu'il suppose, le bien-fondé d'une préparation plus ou moins prolongée, la condition impérative que constitue l'existence de communautés chrétiennes, le non-sens du baptême des enfants de parents non croyants. Une réelle confiance semble s'attacher à une pastorale du baptême

13. Cf. *Commentaire du document épiscopal*, C.N.P.L., 1966. — P. GERBÉ, E. MARCUS, etc., *Ils demandent le baptême pour leur enfant*, Cerf, 1966. — Ch. PALIARD, *Le baptême des enfants*, dans *Catéchèse*, janv. 1967, 31-51. — P. TALEC, *Le signe de la foi. Essai sur le baptême*, Seuil, 1968 (dernière partie). — G. LAPOINTE, *La nouvelle liturgie du baptême des enfants* dans *Liturgie et vie chrétienne*, juillet-sept. 1969, 197-216. — A. TURCK, *Délai ou cheminement ?* dans *Paroisse et liturgie*, Janv. 1970, 37-41. — *La nascita dell'uomo novo. Problematica pastorale del battesimo* (divers auteurs), Milan, 1970. — G. RENAUDIN, *Quels nouveau-nés baptiser ?* dans *Le Monde*, 5 janv. 1971. — A. MANARANCHE, *Faut-il encore baptiser des enfants aujourd'hui ?* dans C.A.R.S., 15 juin 1971, 404-414.

des enfants, si elle est appliquée avec concertation, qualité et persévérance. Ne nous cachons pas cependant que cela laisse place, sur le terrain, à bien des incertitudes et à bien des divergences d'appréciation en ce qui concerne exigences et conditions. Mais l'effort de vérité ne peut être que fécond, même si, à court terme, il ne permet pas de sortir rapidement des incohérences accumulées depuis longtemps.

Du point de vue théologique les travaux récents ne se contentent pas de réinterpréter maintes affirmations régnautes sur le baptême des enfants et de faire retour à une théologie plus crédible. Ils ouvrent quelques pistes sur lesquelles il faudra cheminer. Par exemple :

— Ne faut-il pas voir le baptême des enfants et le baptême des adultes comme deux réalisations *diverses* du baptême chrétien ? Le baptême des enfants ne serait pleinement le baptême que lorsqu'il aurait développé ses promesses d'intégration volontaire à l'Eglise. En lui-même et ponctuellement pris, il ne serait qu'un baptême initial et incomplet. Déjà le Père H. Dondaine faisait naguère remarquer : « Les baptêmes d'enfants ne nous présentent pas ce sacrement dans la plénitude de ses dimensions : la participation du sujet est nulle ; toute cette face humaine du sacrement (qui représente l'action de celui-ci) reste en sommeil¹⁴. »

— Cela conduirait évidemment à considérer l'efficacité du baptême d'enfants dans une perspective *plus dynamique et plus relationnelle*, en évitant l'interprétation des affirmations de Trente dans le sens d'une ontologie objectiviste et en préférant désigner les dons de grâce en termes de promesse et de solidarité avec le milieu de foi qu'est l'Eglise.

— Du même coup se trouve posée la question de l'engagement du petit baptisé. Celui-ci ne saurait être isolé de l'engagement primordial et clairement signifié du Christ et de sa Communauté. Ne pouvant être un engagement au niveau du libre arbitre, il est plutôt une situation de la liberté profonde de l'enfant mise en état de vocation chrétienne.

14. *Le baptême est-il encore le « sacrement de la foi » ?*, dans *L.M.-D.*, n° 6, p. 87. — C'est aussi la pensée de P. SCHOONENBERG, *Theologische Fragen zur Kindertaufe*, dans *Christsein ohne Entscheidung ?* pp. 116-120, et de Gilles RENAUDIN, *Le Monde*, 5 janvier 1971.

IV. UNE DÉCISION RADICALE :
DIFFÉRER LE BAPTÊME DES ENFANTS ?

Le renouveau de la pastorale et de la théologie du baptême des enfants qui vient d'être présenté ne fait pas l'unanimité. Certains chrétiens, parmi les plus croyants, en plus d'un cas, hésitent aujourd'hui à présenter leurs enfants au sacrement. Des pasteurs et des théologiens, que laissent insatisfaits ou sceptiques la pastorale totale du baptême des enfants, font écho à cette hésitation et appellent de leurs vœux une relativisation motivée du pédobaptisme dans les temps actuels.

Deux essais dans ce sens retiendront successivement notre attention :

J.-J. VON ALLMEN : *Réflexions d'un protestant sur le pédobaptisme généralisé*, dans *L.M.D.*, 89 (1967, 1), 66-86.

D. BOUREAU : *L'avenir du baptême*, Ed. du Chalet, 1970.

J.-J. von Allmen appartient à l'Eglise Réformée¹⁵, mais il estime que « la question de la pratique baptismale dans le monde d'aujourd'hui n'est que très accessoirement une question confessionnelle. C'est une affaire qui, au même titre et souvent dans les mêmes conditions, concerne toutes les Eglises » (p. 74).

Sans méconnaître les arguments qui ont présidé au pédobaptisme et sans en nier la valeur, l'auteur estime cette coutume anachronique, et pose la question : « Comment passer du pédobaptisme généralisé à la généralisation du baptême des adultes ? » (p. 82). Les motifs avancés sont principalement d'ordre culturel ; mais ils impliquent, malgré tout, une critique de la théologie sous-jacente à la pratique du baptême des enfants, laissant à entendre que cette théologie s'est élaborée en partie en fonction d'un temps donné qui n'est plus le nôtre. Au point que l'on se demande

15. On connaît la position prise par l'Eglise Réformée de France, lors de son synode national de 1951 : « (le Synode affirme) son ferme attachement au baptême des petits enfants. Mais soucieux de ne pas enfermer l'Eglise Réformée dans une seule pratique, alors que la Parole de Dieu n'est pas formelle sur ce point, il reconnaît légitime que le baptême puisse être différé par les parents, pour motifs religieux, jusqu'au moment où, après avoir été instruit dans ce sens, le futur baptisé l'aura demandé lui-même. »

si l'inopportunité actuelle de ce baptême ne révèle pas son mal-fondé de toujours... Quels sont ces motifs : « Ramenés à l'essentiel, ces inconvénients me paraissent être les cinq suivants : le pédobaptême incontrôlé, tout particulièrement quand la présence et le rayonnement de l'Eglise sont contestés, devient dangereux parce qu'il généralise l'exceptionnel, compromet la prise de conscience du caractère eschatologique du Peuple de Dieu, accable les pasteurs de fausses responsabilités, accentue et perpétue la division chrétienne, et finalement dévalue le baptême lui-même » (p. 76).

Von Allmen estime illusoire le renforcement du contrôle du pédobaptême en notre période de post-chrétienté. Il préconise donc « une interruption de la pratique généralisée du baptême des nourrissons, compensée par une " réinvention ", pour les circonstances d'aujourd'hui, de la solennelle inscription au catéchuménat que connaissait l'Eglise ancienne » (p. 85). Solution qui « renverrait la célébration du baptême jusqu'au moment où la liberté de l'acte de foi du candidat, sa volonté d'être baptisé serait incontestable pour l'Eglise et pour lui-même » (p. 85).

La perspective ouverte par von Allmen a certainement le mérite d'attirer l'attention sur la situation pastorale d'une Eglise de post-chrétienté, et de rejoindre la sensibilité culturelle d'un certain nombre de chrétiens d'aujourd'hui. Elle met à juste titre en lumière le caractère normal et plénier du baptême des adultes. Elle paraît libératrice, capable de dissoudre bien des difficultés pastorales et d'exorciser bien des ambiguïtés attachées à la demande du baptême pour les enfants.

Après avoir été séduit, en un premier temps, par la solution proposée — et tout en la croyant compatible avec les exigences de la foi de l'Eglise dans le baptême de Jésus-Christ —, on en vient à se demander si elle n'est pas trop simple et simplificatrice... Est-il sûr qu'il faille se plier inconditionnellement aux objections culturelles d'aujourd'hui ? Certaines pourraient bien constituer des défis à relever au nom de la singularité chrétienne, et peut-être faudrait-il commencer par là. Qui peut assurer que l'effort entrepris par les Eglises pour redonner au baptême des enfants plus de vérité ait été suffisamment poursuivi pour qu'on le déclare illusoire ? Enfin, il paraît que von Allmen, impressionné par l'échec d'une certaine pratique du pédobaptême, passe sous silence certaines données de la Tradition authentique et ne se laisse pas interroger par elles au

même titre qu'il se laisse interroger — et légitimement — par les questionnements actuels¹⁶.

Venons-en à l'essai plus développé de D. Boureau, qui, en dépit de certaines divergences non négligeables dans les solutions, procède de la même inspiration que l'article de von Allmen.

Tout en affirmant son souci de « chercher une voie médiane entre la suppression totale du pédobaptisme et son maintien pur et simple » (p. 77), et en protestant que son essai ne vise pas à « susciter l'abolition totale immédiate du pédobaptisme et l'instauration d'une discipline baptismale unique, obligatoire en tous lieux » (p. 131), l'auteur opte nettement pour un report du baptême après l'éveil de la raison. « Plutôt que de définir les critères de *refus* d'un baptême d'enfant, nous voudrions réfléchir ici sur les critères de son éventuelle *acceptation* » (p. 132) : ainsi le baptême d'enfant ferait l'objet d'une concession aux parents qui ne pourraient entrer dans la nouvelle pratique de l'Eglise.

L'argumentation de Boureau prend son point de départ dans une analyse socio-culturelle de notre temps : « Ce que l'Eglise a toujours voulu faire depuis qu'elle baptise des petits enfants ne peut plus être compris ni accepté sous cette forme par un grand nombre d'hommes, voire des chrétiens de ce temps » (p. 12). La théologie se trouve du coup interpellée : « Si d'aucuns jugent qu'il convient désormais de reporter la célébration du baptême après l'éveil de la raison, la théologie peut-elle estimer que leur requête est fondée ? Si oui, pourquoi et sous quelles réserves ou à quelles conditions ? » (p. 13). La théologie se doit, en effet, d'accueillir les nouveaux contextes : mort du statut de chrétienté, situation inédite de la liberté vécue, mutation et nomadisme de l'existence moderne, nouvelle signification de la famille et de l'enfant dans la société, conflits de générations, etc. Ce qui entraîne des accentuations et des interprétations théologiques différentes de celles d'hier : en particulier dans la mise en valeur de l'acte humain réel nécessaire à tout sacrement (p. 115). Quant au temps de la célébration du baptême, Boureau se garde de le fixer précisément : après l'éveil de la raison, sans attendre for-

16. On appréciera, en ce sens, les remarques faites par B. REY dans *R. S. Ph. Th.*, oct. 1968, pp. 691-696 (tout en craignant que certaines ne portent pas de façon convaincante).

cément l'âge adulte, pourvu qu'on ait affaire à des « volontaires de la foi » (p. 150).

Tout en insistant sur la maturité d'une décision libre pour que le sacrement ait sa plénitude, Boureau ne se réfère en aucune façon à une conception individualiste et existentialiste de la liberté. Il entend bien insérer au maximum l'enfant né de parents chrétiens dans le milieu ecclésial. Selon lui le sacrement du mariage des parents est déjà la source d'une appartenance inchoative de l'enfant à l'Eglise : d'où l'exigence d'une conscientisation baptismale des parents à l'occasion de l'événement de la naissance de l'enfant (chapitre 2). Le parcours qui va de cette appartenance inchoative jusqu'au baptême passera par toutes les étapes exigées par le baptême de l'adulte : évangélisation, entrée au catéchuménat et parrainage, catéchèse ; étapes signifiées par des célébrations non sacramentelles (chapitre 4). Le baptême engagera le processus entier de l'initiation chrétienne, confirmation et Eucharistie. En tout ceci, la prévenance de la grâce divine est pleinement manifestée par l'initiative de l'Eglise bien avant le baptême, mais sans estomper l'exigence de l'initiative humaine¹⁷.

Ce résumé du livre de D. Boureau pourrait laisser croire que l'auteur traite par préterition tout ce que représente dans la Tradition ecclésiale la pratique du pédobaptême. Il n'en est rien : il connaît cette Tradition et s'efforce d'en reconvertir toutes les richesses et requêtes dans une pratique inversée. Si bien que nous voyons mal quel refus proprement doctrinal on pourrait lui opposer.

Tout en estimant qu'il se donne peut-être la part un peu facile en décalquant le cheminement de l'enfant sur celui de l'adulte et en évitant ainsi toutes les difficultés posées par cette pratique paradoxale qu'a toujours constituée le baptême des enfants¹⁸, il nous paraît que les insistances soulignées par Boureau sont indiscutables. Nous signalerons : le projet d'une Eglise de volontaires (et non pas de « purs »), la responsabilité ecclésiale native des parents, le respect aigu de la liberté, la ligne de flottaison

17. Ce que reconnaîtrait difficilement le cardinal DANIELOU : « Renvoyer le baptême à l'adolescence ou à l'âge adulte, c'est privilégier indûment l'engagement personnel par rapport à la grâce baptismale, c'est méconnaître la valeur du baptême comme condition normale du salut. » (Dans *La Croix*, 23 avril 1971.)

18. « Cette pratique du baptême des enfants (car c'est bien d'abord une pratique) recèle un fameux paradoxe... Ainsi peut-on dire que le baptême des enfants pose à la conscience de l'Eglise comme une question test. » E. MARCUS, dans *Catéchèse*, 26 janvier 67, p. 83.

de l'Eglise au niveau des adultes, l'évangélisation avant la catéchèse, l'engagement humain dans le sacrement, le caractère original de la transmission de la foi.

Nous nous demandons cependant si Boureau ne renonce pas trop vite à ce que représente, dans le vécu de l'Eglise, le baptême des enfants. Il n'est pas en tout évident que les nouvelles conditions socio-culturelles ne peuvent pas être reconnues dans une pastorale totale du baptême des enfants, à moins qu'on désespère d'un véritable renouveau communautaire dans l'Eglise. Quand il parle du pédobaptême, Boureau a malgré tout tendance, pour les nécessités de sa thèse, à considérer le baptême de l'enfant sous sa forme la plus ponctuelle, comme s'il était complet dans l'acte même de la célébration, sans tenir compte des conceptions et pratiques plus ouvertes du pédobaptême. On pourrait aussi lui reprocher de minimiser les possibilités pour l'enfant d'avoir une vie ecclésiale plus complète, sans qu'elle soit celle d'un adulte. Il n'est pas sûr, non plus, qu'il accorde assez d'intérêt à la foi de l'Eglise telle que la conçoit l'authentique pédobaptême. Bref, il nous semble qu'en renonçant au pédobaptême l'Eglise clarifierait son agir pastoral sur certains points, mais en laissant tomber certaines richesses de son vécu¹⁹ : le dilemme serait-il insoluble ?... Retenons du moins que Boureau préconise un pluralisme pastoral.

V. UNE POSITION CONCILIATRICE : L'ÉTALEMENT DU BAPTÊME

Partant des mêmes constatations pastorales que D. Boureau, quelques auteurs récents préconisent une autre voie de recherche : celle d'un étalement de la célébration baptismale inaugurée dès la petite enfance.

Dans un article « *Quand faut-il baptiser les enfants ?*²⁰ »,

19. C'est aussi la crainte de Ch. PALIARD dans un compte rendu du livre de D. BOUREAU : « Et si quelque chose de précieux allait nous échapper ? », dans *Catéchèse*, 43 (avril 71), p. 240.

20. D. BOUREAU, dans son livre : *La mission des parents. Perspectives conciliaires*, Cerf, 1970, parlait lui-même d'un étalement de la célébration du baptême. Il semble avoir évolué vers une position plus radicale. « Plutôt que de " retard " ou de " report " il vaudrait mieux parler d'un étalement de la célébration du baptême, où serait signifiée à mesure la participation diversifiée, complémentaire et successive des parents et des enfants à l'éveil de la foi, dont le baptême assure qu'elle est grâce, don de Dieu... De la sorte on progresserait, avec un langage vrai, de la célébration de la grâce du mariage, renouvelée au profit de l'enfant, jusqu'à celle de la grâce proprement baptis-

G. Lapointe s'interroge : « Le temps n'est-il pas venu (n'est-ce pas déjà un peu tard) pour l'Eglise de remettre en question la pratique unilatérale et aussi généralisée du baptême des enfants ? » (p. 243). Cette interrogation naît du constat des changements sociologiques d'aujourd'hui²¹ ; en effet, « le baptême tel qu'il a été vécu, correspondait à des conditions historiques et sociologiques bien précises, qui nous paraissent aujourd'hui dépassées » (p. 242). Le baptême des enfants est responsable de ce que la foi se présente comme « un tout donné au départ dans *une initiation chrétienne trop liée à une étape de la vie humaine, c'est-à-dire à la petite enfance* » (p. 244).

D'où la nécessité de distinguer l'éducation chrétienne des enfants de l'engagement chrétien définitif signifié par le baptême. Distinction qui ouvre la perspective, non pas d'un retard du baptême, mais d'une célébration prenant la forme d'un « cheminement jalonné par les rites qui aboutiraient à l'accès total à l'expérience baptismale marquant la possibilité de participer à l'Eucharistie » (p. 251). Ce cheminement constituerait un catéchuménat dont le terme pourrait varier d'une personne à l'autre. Mais, « de toute manière, l'accès au baptême exigerait une démarche personnelle, libre et consciente, et un engagement sérieux qui marquerait effectivement une étape dans la vie du croyant » (p. 252).

« Toute notre pastorale, dit G. Lapointe, y gagnerait en vérité. Plutôt que de parler constamment de récupération comme nous le faisons actuellement, on pourrait parler, avec beaucoup de justesse, de *cheminement*. Notre service pastoral y trouverait un nouvel équilibre » (p. 254)²².

C'est une position très proche de celle de G. Lapointe que propose J.-Ph. Bonnard dans son article remarqué :

male, sans jamais donner à penser que Dieu puisse, un seul instant, ne pas aimer ce tout petit, sans jamais non plus disposer de lui comme s'il était la propriété des siens qui pourraient décider pour lui de son destin spirituel... » (p. 356).

21. Dans *Liturgie et vie chrétienne*, 69 (juillet-septembre 1969) : numéro entièrement consacré au baptême des enfants.

22. L'argumentation presque uniquement sociologique de G. LAPOINTE l'amène à simplifier notablement la motivation du pédobaptême antique, lorsqu'il écrit : « Le baptême des enfants s'explique, à cette époque surtout, par un fait sociologique qu'on n'a pas assez souligné. Le rôle du père était alors très grand. C'est lui qui décidait pour toute la maisonnée » (p. 248). Les historiens des origines chrétiennes, sans nier cet aspect, insistent sur la continuité avec la tradition juive de la circoncision et du baptême des prosélytes, impliquant une conception biblique du Peuple et de l'Alliance.

« *Le temps du baptême. Vers un catéchuménat des enfants ?*²³ ». L'auteur estime que la pratique de l'Eglise doit tenir compte des mutations culturelles qui s'affirment en Occident : ce qui ne signifie aucun mépris des données de la Tradition, pas davantage qu'un ralliement superficiel aux besoins psychologiques d'une époque. Or, les mutations culturelles d'aujourd'hui amènent à privilégier les exigences de la liberté et du facteur temps dans l'histoire d'un homme. « La validité du baptême des enfants n'est pas en cause, ni sa légitimité en d'autres temps. Par contre, c'est sa légitimité en ces temps-ci, en Occident tout au moins, qui est en cause » (p. 435). Car la question s'impose : « La grâce du Christ est-elle bien signifiée actuellement par le baptême administré à l'enfant sous la seule décision des parents ? » (p. 436).

D'où la proposition d'un baptême étalé au long des années de l'enfance. La pastorale du « délai » a reconnu le facteur temps pour la préparation au baptême, pourquoi ne pas le reconnaître pour la célébration du baptême lui-même ? Bonnard insiste : « Il ne s'agit pas de l'ajournement du baptême, fût-il précédé par quelques cérémonies. Il s'agit de la démarche sacramentelle elle-même, distribuée par étapes depuis un accueil dans l'Eglise accordé sans retard sur la demande des parents, jusqu'à l'accomplissement du rite d'eau à la demande du sujet lui-même » (p. 437). L'enfant introduit dans le processus baptismal serait dit « chrétien », quoique non encore « fidèle ». Il serait « en voie de baptême ». L'âge de la catéchèse correspondrait à une « deuxième étape » (p. 437).

Ayant énoncé sa proposition, J.-Ph. Bonnard examine rapidement, mais de façon suggestive, les objections doctrinales, pastorales et administratives qu'elle ne manquera pas de susciter, en se gardant bien de durcir sa proposition, tout en en manifestant le bien-fondé. Il se refuse à fixer un âge précis pour l'ultime étape du baptême d'eau, tout en s'orientant vers « l'âge où l'on est tenu pour responsable de ses engagements » (p. 440).

Les deux articles qu'on vient d'analyser, et le livre de D. Boureau, procèdent de la même analyse de situation culturelle et pastorale, de la même visée pour l'Eglise de demain, du même souci de rendre le baptême crédible et fructueux. Les propositions diffèrent cependant. A la dif-

23. *Etudes*, octobre 1970, 431-442.

férence de Boureau, Lapointe et Bonnard parlent d'un catéchuménat avant l'éveil à la raison ; ils acceptent d'engager initialement l'enfant (et pas seulement ses parents) dans un processus sacramentel. C'est pourquoi Boureau qualifiait leur proposition de « demi-solution ».

Lapointe et Bonnard ne pouvaient, dans le cadre d'un article, envisager de confronter leurs propositions avec les positions et justifications de la pratique traditionnelle. Nous estimons qu'une telle confrontation ne conduirait pas à une contradiction. A une condition, cependant — et là surgit une question de fond — c'est que l'on accepte de présenter la célébration sacramentelle, ainsi que l'intégration à l'Eglise, comme des actions qui se réalisent dans l'histoire d'un homme et non point en un instant ponctuel ; dans l'histoire d'un homme et dans l'histoire d'une Eglise qui est en genèse. Mais une telle représentation n'est-elle pas déjà impliquée dans toute conception du baptême de l'enfant incluant un après qui lui donne sa plénitude sacramentelle ?

*

**

L'étude des travaux récents concernant le baptême des enfants nous a mis en présence de trois profils pastoraux nettement dessinés :

- Le baptême traditionnel porté par une pastorale totale.
- Le baptême reporté au terme d'une première insertion dans le milieu chrétien et d'un cheminement personnel.
- Le baptême célébré dans un processus sacramentel qui se déroule sur un long temps.

Il apparaît que les trois profils procèdent des mêmes insistances : nécessaire revalorisation de la conscience baptismale dans l'Eglise pour faire exister des communautés de croyants ; souci d'une pastorale des enfants en référence à une communauté d'adultes ; intention de dépasser le ponctualisme sacramentel ; volonté de ne pas choisir entre la gratuité divine et le sérieux des engagements ; conscience de la normalité du baptême d'adulte et du caractère particulier du baptême d'enfants ; sensibilité aux changements culturels qui atteignent la décision humaine et la fidélité. Mais l'importance accordée à ce dernier point varie d'intensité quand on passe du premier profil aux deux autres. Comme l'écrit Bonnard : « On le voit, la situation nouvelle réclame un examen qui ne soit ni purement doctrinal, ni

simplement psychologique, mais socio-culturel. Peut-être est-ce de ce point de méthode que dépendent finalement la prise en considération du problème et la recherche de sa solution chez les pasteurs et les théologiens » (*art. cit.* p. 437).

Ce serait une condition de santé pour l'Eglise, si le baptême des adultes s'y multipliait, en même temps qu'on continuerait à baptiser des enfants. Les deux baptêmes mettent en valeur des aspects complémentaires dans leur façon respective de signifier la prévenance divine et l'entrée dans le salut chrétien. Nous souffrons encore d'un passé d'Eglise où seul était pratiqué le pédobaptême : le baptême d'enfants, perdant sa référence au baptême d'adultes, a été mal pratiqué et souvent mal compris. Il faut donc souhaiter que le baptême d'adultes redevienne normal et fréquent dans l'Eglise de demain.

Dans l'état présent des choses, rien, à notre avis, n'engage à minimiser la pratique du baptême des enfants célébré dans le cadre d'une pastorale totale. On a à peine commencé de s'y astreindre ! Il lui faut du temps pour porter des fruits et apporter les clarifications souhaitées. Un changement plus radical, outre qu'il serait difficilement compris et accepté, manquerait de maturation doctrinale et risquerait d'accorder une importance unilatérale aux requêtes d'une sensibilité culturelle encore mal équilibrée²⁴. La question demeure cependant : comment pratiquer cette pastorale totale du baptême des enfants dans le désert communautaire de l'Eglise actuelle ?

Il reste que les propositions concernant le « baptême reporté » ou « le baptême étalé » sont stimulantes²⁵. On ne voit pas pourquoi elles ne pourraient pas être reconnues,

24. Dans le même sens on se souvient que plusieurs commentaires du Document épiscopal de 1965 proposaient de reconnaître les démarches préparatoires comme étant le commencement effectif de la célébration, et pas seulement comme un temps de préparation à la célébration.

25. C'est le point de vue de A. MANARANCHE (dans C.A.R.S., 15 juin 1971, 403-414) : « Il ne m'appartient absolument pas de suspecter les expériences qui, ici et là, avec l'assentiment de l'Épiscopat, se déroulent avec beaucoup de loyauté et de qualité. Sans doute faut-il passer par de telles expérimentations pour y voir plus clair, théologiquement et pastoralement, avant de généraliser une nouvelle manière de faire, si cela devait s'imposer, à condition que les parents soient d'accord : toute crispation à ce sujet est parfaitement inutile. Il n'en reste pas moins que des questions restent posées, qui concernent non seulement le baptême, mais la pente actuelle des opinions et des manières de faire : un *anthropocentrisme* tout libéral qui risque de ruiner la grâce, un *pharisaïsme* excessif qui trahit un malaise ministériel et contredit l'Évangile. »

à titre expérimental, lorsque des parents ou des groupes chrétiens, au terme d'une réflexion sérieuse, le souhaiteraient. Chacune de ces propositions soulève ses propres objections, il est vrai, mais aucune ne paraît incompatible avec la doctrine authentique du baptême, si on les comprend bien. A tout prendre, celle du « baptême étalé » nous semble plus facilement adoptable, parce que moins en rupture avec la tradition du pédobaptême. Mais qui peut savoir, dès aujourd'hui, quelle pratique du baptême des enfants travaillera le mieux à faire exister l'Eglise comme Sacrement du salut et comme communauté de baptisés décidés dans un monde sécularisé ?

P.-A. LIÉGÉ.